

LA MUTUALISATION ET LA VALORISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT



RÉFÉRENCES THÉORIQUES

Richard Étienne et Michèle Amiel¹ mettent en avant, dans leur ouvrage « la communication dans l'établissement scolaire », que la communication interpersonnelle au sein d'une organisation ne peut être caractérisée que par sa complexité. Une des raisons en est sans doute l'importance des variabilités personnelles : ce que perçoit un individu n'est jamais vraiment ce que perçoit l'autre, et il semble bien que dans une activité humaine il n'existe pas de réalité objective : nul ne réagit aux faits mais bien aux faits tels qu'il se les représente. A partir d'un même fait, on voit surgir des divergences tant de perception que de représentation. Les établissements d'enseignement, en tant qu'organisation, sont confrontés aussi à cette complexité.

La primauté des interactions individuelles dans la qualité des actes communicatifs est alors un des critères d'importance d'une communication réussie.

Dans les établissements scolaires, plusieurs dimensions de communication coexistent :

- une dimension institutionnelle (relais localement des politiques publiques auprès des parties prenantes) ;
- une dimension organisationnelle (traitement de l'information et des processus de communication associés) ;
- une dimension éducative (cible les élèves et les parents).

La mise en œuvre de l'accompagnement du projet personnel, scolaire et professionnel du jeune est à l'intersection de ces 3 dimensions.

Il s'agit bien d'une politique publique à concrétiser localement, pour laquelle une organisation

est à prévoir avec des processus de communication particuliers, dont la cible est l'élève avec une attention particulière pour les parents d'élèves. Ces processus doivent faire preuve de clarté, être accessibles et ciblés.

► CONCEPTION - MISE EN DYNAMIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET PERSONNEL, SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL (PPSP) DU JEUNE

La communication à ce stade est tout d'abord d'explicitier au sein de la structure le cadre institutionnel et les raisons éducatives, scolaires et sociales de sa mise en œuvre. Cela doit permettre de transmettre une information identique à l'ensemble des acteurs pour les sensibiliser à l'enjeu de l'accompagnement

dans l'établissement et les « mettre en mouvement ». Des espaces d'échanges notamment sur les représentations des différentes catégories de personnels est également à encourager afin de construire et de promouvoir une culture commune et partagée autour de la notion d'accompagnement.

La qualité des actes communicatifs est un des critères d'importance d'une communication réussie

LA MUTUALISATION ET LA VALORISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les retours d'expériences et les témoignages appuyés par le réseau insertion-égalité des chances, accompagnés de regards d'experts, peuvent être privilégiés pour favoriser les interactions individuelles.

L'élaboration ou la réactualisation du projet d'établissement peuvent aussi être des temps pour traiter la question de l'accompagnement du PPSP de jeune dans l'établissement. Cela permet de discuter de sa mise en œuvre et de la co-construire en équipe en tenant compte des représentations des différents acteurs.

► MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT - ASPECTS ORGANISATIONNELS

Les moyens et outils à privilégier en terme de communication ne peuvent être identiques à tous les établissements de par leur singularité de fonctionnement.

Pour autant, on peut distinguer plusieurs pistes intéressantes pour rendre visible l'accompagnement du projet personnel, scolaire et professionnel de l'apprenant.

En amont de sa mise en œuvre, il peut être proposé de :

- mettre en place un groupe de travail interne à l'établissement intégrant les acteurs en charge de l'accompagnement et d'autres membres de l'équipe éducative pour poser l'organisation générale

dans l'établissement et pour préciser les modalités de communication sur sa mise en œuvre et son évaluation ;

- faire un retour des propositions du groupe de travail à l'ensemble des acteurs de l'établissement notamment par les instances consultatives ;
- faire une présentation au conseil d'administration qui permet enfin de valider les propositions formulées par les équipes et de légitimer sa mise en œuvre.

Une bonne communication à ce stade permet de mettre en dynamique les acteurs. Elle est nécessaire et cruciale mais n'est pas une condition suffisante.

Après la « mise en route » de l'accompagnement dans l'établissement, il est important qu'il soit visible tant au niveau des équipes, qu'au niveau des parents d'élèves, au cours de l'année scolaire. Il est donc utile tout d'abord qu'à chaque rentrée scolaire, une présentation en soit faite auprès de l'ensemble de l'établissement en précisant le sens de l'accompagnement du PPSP, les modalités fonctionnelles et le rôle de chacun dans sa mise en œuvre.

Il est notamment important :

- d'identifier les relais et de savoir les solliciter ;
- de comprendre qu'il y a des échéances, un calendrier du temps scolaire et en saisir les contraintes ;
- de formaliser l'accompagnement.

La rentrée scolaire doit permettre aussi de le présenter aux parents d'élèves pour les sensibiliser sur le travail engagé au sein de l'établissement et pour préciser la place de chacun dans l'accompagnement du jeune.

Puis au cours de l'année, des temps doivent être prévus pour rendre compte au reste de l'équipe et aux familles de sa mise en œuvre et des effets produits sur les jeunes et sur le jeune. La valorisation du travail engagé doit aussi être une préoccupation de l'équipe de direction.

Enfin, il est nécessaire, quand l'accompagnement est mis en place, de pouvoir l'évaluer collectivement pour le faire progresser.

► MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT - ASPECTS ÉDUCATIFS

La communication relative à l'accompagnement du projet personnel, scolaire et professionnel de l'apprenant doit être différenciée selon le niveau de formation des apprenants. Dans tous les cas, il est important auprès des apprenants de donner du sens au PPSP et à son accompagnement, d'explicitier l'organisation sur l'année scolaire de la construction du PPSP avec les différentes étapes qui en découlent et de leur indiquer que l'élaboration du PPSP relève du travail d'une équipe identifiée.

EXEMPLE PAR L'ACTION

Cf fiche repère N°7 – L'expérience du L.P.A d'Orthez- EPLEFPA 64- : accompagnement du projet personnel, scolaire et professionnel des jeunes et organisation du travail en équipe.

